



An agency of the Government of Ontario



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

This document was retrieved from the Ontario Heritage Act Register, which is accessible through the website of the Ontario Heritage Trust at **www.heritagetrust.on.ca**.

Ce document est tiré du registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, accessible à partir du site Web de la Fiducie du patrimoine ontarien sur **www.heritagetrust.on.ca**.



CORPORATION
DE LA VILLE DE / OF THE TOWN OF
ROCKLAND

1560 rue Laurier Street
C.P./P.O. Box 909
Rockland, Ontario
K4K 1L5
Tél.: (613) 446-6022
Fax: (613) 446-7320

**EN CE QUI CONCERNE LA LOI DE 1974 SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO,
L.R.O., 1990, CHAPITRE 0.18
ET EN CE QUI CONCERNE LES TERRAINS ET LES IMMEUBLES SIS À L'ADRESSE
MUNICIPALE SUIVANTE DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

AVIS D'INTENTION DE DÉSIGNER

AVIS EST DONNÉ QUE le Conseil de la Corporation de la ville de Rockland a l'intention de désigner la propriété incluant les terrains et les immeubles sis à l'adresse municipale suivante comme présentant un intérêt ou une valeur historique et architecturale aux termes de la Partie IV de la Loi de 1974 sur le Patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990, chapitre 0.18.

L'HÔTEL DE VILLE DE ROCKLAND

1560, rue Laurier

Partie des Lots 26 et 27, Concession 1 (O.S.)

Canton de Clarence, Comté de Russell

étant composé d'une partie du Lot 12,

Plan A. Bell, 1908 de la Partie 1, Plan 50R-289

et de la Partie 2, Plan 50R-4598

RAISONS MOTIVANT LE PROJET DE DÉSIGNATION

Le bâtiment a été construit en 1905. Il s'agissait à l'origine de la première école secondaire de la municipalité. En 1962, suite à la construction d'une nouvelle école secondaire, la vocation du bâtiment était modifiée pour abriter l'hôtel de ville de Rockland.

En plus de sa valeur historique, l'hôtel de ville présente une valeur architecturale. Il s'agit d'un bâtiment de style néo-georgien typique du modèle des immeubles institutionnels réalisés à l'époque. La charpente est constituée de bois qui provenait de l'ancienne scierie locale. Le bâtiment présente les caractéristiques suivantes: un toit métallique à quatre versants joints par quatre arêtes et couronné d'un clocher, la brique de terre-cuite rouge liée avec du mortier teint rouge et une fondation de pierre.

Toute personne peut, au cours des trente jours qui suivent la première publication du présent avis, adresser par envoi recommandé ou remettre en personne au Greffier de la corporation de la ville de Rockland un avis faisant part de son opposition au projet de désignation du bien, ainsi qu'un énoncé des raisons motivant cette opposition et de tous les faits pertinents.

**FAIT À LA VILLE DE ROCKLAND
CE 30IÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1992**

**Jean D. Vachon
Greffier
Hôtel de ville de Rockland
Rockland (Ontario)
K4K 1L5**